

beaucoup mieux que tous les autres tant séculiers que réguliers qui sont employez dans cette mesme fonction, quoy qu'ils ayent les plus difficiles missions à cultiver. Je me réjouis de tout mon cœur avec V. P. de ces succez et suis pour cette année et pour toutes les autres de ma vie, avec tout le respect et la soumission possibles, etc.

Franc. DE LA CHAIZE, S. J.

La lettre suivante est relative à l'affaire de la régale en même temps qu'aux conversions. Le P. de la Chaize, à propos de la première de ces questions, avait soutenu, comme nous l'avons vu, les droits de la couronne et son attitude aussi ferme que respectueuse lui avait attiré à Rome de nombreux désagréments de la part des ennemis de son Ordre. C'fst à quoi il fait allusion au commencement de sa lettre.

Paris, 18 juin 1686.

Mon Très-Révérend Père,

P. C.

Je comprends aisément, par la réponse qu'on a faite à V. P. sur les raisons que je luy avois touchées dans ma dernière lettre, que nous avons affaire à des gens fort mal intentionnez, et qu'il ne faut pas leur donner prise, mais déclarer pour une bonne fois, que les choses qu'on me demandoit n'estoient pas de mon ministère. J'aprens au reste qu'on n'est pas content de moy; de quoy je ne m'inquiète pas beaucoup, me contentant d'estre seur qu'on le devrait estre, et que Dieu me rendra justice en son temps. Les droits du Roy sont si certains et ses intentions sont si justes, que je suis, grâce à Dieu, de ce costé là, entièrement hors de scrupule. Dieu m'a fait naistre plusieurs occasions de rendre service à l'Eglise et au St-Siége. J'ay fait en cela mon devoir : il m'importe peu que les hommes le sachent. Nostre Compagnie fait aussi très-parfaitement son devoir dans toute l'étendue des Estats du Roy. Nos ouvriers jjonnt assurément la meilleure part